

DÉPARTEMENT

DU VAR

COMMUNE DE PIGNANS

Toutes les  
communes

ARRONDISSEMENT

BRIGNOLES

Effectif légal du conseil  
municipal

27

Nombre de conseillers en  
exercice

27

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois d'avril à huit heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de PIGNANS.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

- Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
- *M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FOMBELLE Joris ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.*
- 
- Étaient absents :
- 
- *M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne ;*
- *Mme FINISTROSA Nathalie donne pouvoir à M. ROSSI Patrick ;*
- *M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine ;*
- *Mme MARTINET Catherine donne pouvoir à M. CAMARA Célestin.*

## **1. Election des membres de la commission d'appels d'offres**

Monsieur le maire a invité le conseil municipal à procéder au vote au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. La commission d'appels d'offres est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal.

## **2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

- Monsieur RABILLER Noël
- Madame TROISI Valérie

## **3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

## **4. Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 27

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre total de suffrages exprimés : 27

Liste 1 : 22 (vingt-deux) voix

Liste 2 : 05 (cinq) voix

Quotient électoral :  $27/5 = 5.4$

Attribution des sièges au quotient

Liste 1 :  $22/5 = 4.4$ , soit 4 sièges

Liste 2 :  $5/5 = 1$ , soit 1 siège

Attribution des sièges restants au plus fort reste :

Liste 1 :  $22 - (4 * 5.4) = 0.4$ , soit 0 siège

Liste 2 :  $5 - 5 = 0$ , soit 0 siège

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS  (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Liste 01 Titulaires :</b>		
Mme DUPONT Karine	22	Vingt-deux
Mme SCOTTO Fabienne	22	Vingt-deux
Mme DUMAS Nathalie	22	Vingt-deux
M. FRELIER Laurent	22	Vingt-deux
M. SEIGNOBOS Jean-Luc	22	Vingt-deux
<b>Liste 01 Suppléants :</b>		
Mme NICODEMO Mélissia	22	Vingt-deux
Mme MARTINET Catherine	22	Vingt-deux
M. TASSY Jacques	22	Vingt-deux
M. GIACOMAZZO Jean	22	Vingt-deux
M. RABILLER Noël	22	Vingt-deux
<b>Liste 02 :</b>		
M. AIGUESPARSES Cédric	05	Cinq
M. BONNAUD Christophe	05	Cinq
Mme YZQUIERDO Laurence	05	Cinq
Mme PRUNET Sophie	05	Cinq
Mme GACNICK Marie-France	05	Cinq

### 5. Proclamation de l'élection des membres de la commission d'appels d'offres

Ont été désignés représentants de la commune pour siéger au sein de la commission d'appels d'offres, les candidats :

- en qualité de membres titulaires :

Mme DUPONT Karine  
 Mme SCOTTO Fabienne  
 Mme DUMAS Nathalie  
 M. FRELIER Laurent  
 M. AIGUESPARSES Cédric

- en qualité de membres suppléants :

Mme NICODEMO Mélissia  
 Mme MARTINET Catherine  
 M. TASSY Jacques  
 M. GIACOMAZZO Jean  
 M. BONNAUD Christophe

6. Observations et réclamations

NEANT

7. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 04 avril 2026, à 09 heures, 15 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, les assesseurs et le secrétaire.

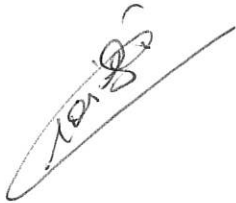
Le maire



Le secrétaire



Les assesseurs



## **Election des membres de la CAO (commission d'appels d'offres)**

Proposition LISTE de la majorité :

### **LISTE 01 :**

#### *Titulaires :*

- Mme DUPONT Karine,
- Mme SCOTTO Fabienne,
- Mme DUMAS Nathalie,
- M. FRELIER Laurent,
- M. SEIGNOBOS Jean-Luc.

#### *Suppléants :*

- Mme NICODEMO Mélissia,
- Mme MARTINET Catherine,
- M. TASSY Jacques,
- M. GIACOMAZZO Jean,
- M. RABILLER Noël.

25 MARS  
2026-339

- 1, 2

## Dépôt des listes pour la commission d'appel d'offre et la commission délégation de service public

À partir de Sophie Prunet <ss.prunet@gmail.com>

Date Mer 25/03/2026 19:24

À Yassin Ferhat <y.ferhat@pignans.fr>; Yassin Ferhat <y.ferhat@pignans.fr>

Cc laurence yzquierdo <yzlaurence@gmail.com>; ced aiguespares <cedric1583@hotmail.fr>; vince.gacnik@orange.fr <vince.gacnik@orange.fr>; Christophe bonnaud <c.bonnaud@pignans.fr>; chrisyl.bonnaud@gmail.com <chrisyl.bonnaud@gmail.com>

Bonjour,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous la liste que nous présentons pour la commission d'appel d'offre:

- Cédric Aiguespares
- Christophe Bonnaud
- Laurence Yzquierdo
- Sophie Prunet
- Marie-France Gacnick

Ainsi que le liste que nous présentons pour la commission de délégation de service public:

- Sophie Prunet
- Laurence Yzquierdo
- Cédric Aiguespares
- Christophe Bonnaud
- Marie-France Gacnick

Pouvez-vous me confirmer la bonne réception de ces deux listes par retour de mail ?

Est-ce que cet e-mail suffit ou dois-je me déplacer en mairie pour vous remettre ces listes ?

Cordialement

Sophie Prunet



Délibération N°39/2026 portant élection  
commission d'appels d'o  
Séance du conseil municipal d

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 083-218300929-20260404-DEL39\_2026-DE

Nom	Prénom	Statut P/A	Signature - Observations
AIGUESPARSE	Cédric	P	
BIGEL	Anne-Marie	P	
BONNAUD	Christophe	P	
BRUN	Fernand	P	
CAMARA	Célestin	P	
DUMAS	Nathalie	P	
DUPONT	Karine	P	
FERRARI	Fabien	PR	
FINISTROSA	Nathalie	PP	
FOMBELLE	Joris	P	
FRELIER	Laurent	PP	
GACNIK	Marie-France	P	
GIACOMAZZO	Jean	P	
GRAVIER	Marie	P	
HURET	David	P	
MARTINET	Catherine	PR	
NICODEMO	Mélessia	P	
PRUNET	Sophie	P	
RABILLER	Noël	P	
ROSSI	Patrick	P	
ROUAUD	Rachel	P	
SCOTTO	Fabienne	P	
SEIGNOBOS	Jean-Luc	P	
TASSY	Jacques	P	
THIERRY	Martine	P	
TROISI	Valérie	PP	
YZQUIERDO	Laurence	P	

Présents : 23

Procurations : 04

Absents : 04